



CHAM
Classe à Horaires
Aménagés
Musique

**Instruments ou
Chant (Maîtrise)**

Conservatoire
de Rennes
et Collège Anne
de Bretagne

2024 - 2025

« J'entre en 6^e en septembre et je veux continuer la musique avec d'autres élèves pendant mes 4 années de collège »



Photographie: © Charlotte Robin



Conservatoire de Rennes
Danse, Musique, Théâtre
École des Arts de la scène

&
Site Hosne
26 rue Hoche

Site Blosne
Place Jean Normand

crr-scolarite@ville-rennes.fr
conservatoire-rennes.fr

C'est quoi la CHAM ?

C'est une classe qui t'offrira l'opportunité d'accéder à une pratique musicale tout en suivant ta scolarité dans les meilleures conditions possibles. Tu y développeras ton sens de l'écoute, ta concentration et ta confiance en toi qui favoriseront une meilleure chance d'épanouissement et de réussite scolaire.

Où et quand ?

Les cours ont lieu au Conservatoire pendant le temps scolaire grâce à un emploi du temps aménagé et un allègement d'horaires dans les enseignements au collège.

Pour qui ?

Pour toi qui va entrer en 6^e si tu es très motivé, non débutant et si tu manifestes le désir de développer une pratique artistique exigeante et de qualité.

Quel programme ?

Chaque semaine pour les instrumentistes

Au Conservatoire, tu auras un cours d'instrument, un cours de Formation Musicale, un cours de pratique collective instrumentale et au collège, un cours de chorale.

Chaque semaine pour les Maîtrisiens

Au Conservatoire tu auras des cours de chœur, de Formation Musicale, de technique vocale, un cours de clavier et au collège un cours de chorale. Au cours de ton parcours en Classe à Horaires Aménagés, que tu sois instrumentiste ou chanteur, tu auras la chance de te produire dans le cadre de concerts, auditions, spectacles en dehors des temps scolaires et dans les lieux des différents partenaires du Conservatoire

Quand et comment candidater ?

Du lundi 5 février au lundi 11 mars 2024

Procédure de candidature en 2 étapes :

1. Déposer une candidature au Conservatoire sur le site : www.conservatoire-rennes.fr
2. Formuler une demande auprès de la DSDEN 35 via « Démarches simplifiées » sur le site *Affectation en collège public d'Ille-et-Vilaine*

En cas de difficulté, vous pouvez contacter Laurence Sénéchal au 02 23 62 22 50 ou à l.senechal@ville-rennes.fr

L'audition d'entrée

C'est quoi une audition d'entrée ?

Pour les instrumentistes : du lundi 25 au samedi 30 mars 2024 au Conservatoire

Tu présenteras un programme instrumental composé d'une pièce libre et d'une pièce imposée (cf. répertoire de référence sur le site du CRR). Tu participeras à un atelier vocal et corporel en collectif, à un test de Formation Musicale et à un court entretien en présence d'un de tes parents.

Pour les Maîtrisiens : vendredi 5, samedi 6 et lundi 8 avril 2024 au Conservatoire

Le premier jour : tu participeras à un atelier vocal en grand collectif
Le deuxième jour : en passage individuel, tu restitueras la chanson apprise la veille, tu présenteras ta pièce préparée (cf répertoire de référence sur le site du CRR) et tu déchiffreras un cours extrait. L'audition se terminera par un entretien individuel en présence d'un de tes parents.

Mini-stage pour candidats à la Maîtrise :

Vendredi 16 février 2024 – de 17h15 à 18h15 – Gratuit

L'admission

L'admission définitive est communiquée aux familles courant juin par le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale. Elle tient compte de ce que les enseignants auront pu percevoir au cours de l'audition d'entrée et de l'avis de la commission académique dans la limite de la capacité d'accueil du collège.

Combien ça coûte ?

Frais de dossier : À la charge de la famille en fonction du quotient familial

- **Gratuit :** Pour les familles dont la tranche du quotient familial est inférieure ou égale à 4
- **35 €** (à titre indicatif pour 2023/2024) : Dans le cas d'une première inscription au Conservatoire pour les familles dont la tranche tarifaire du quotient familial est supérieure à 4.
- **Frais de scolarité :** Offerts par la Ville de Rennes

Pour les instrumentistes

- **Location d'instrument au CRR :** À la charge de la famille en fonction du quotient familial

Pour les Maîtrisiens :

- **Cotisation annuelle à l'Association « Maîtrise de Bretagne » : 80 €**

Viens nous rencontrer!



Réunions d'information

- Instrumentistes : 30 janvier 2024 à 18h au collège
- Maîtrisiens : 16 février 2024 à 18h30 au Conservatoire – site Hoche

Portes Ouvertes

- Conservatoire (sites Hoche & Blosne) : 3 février 2024 de 13h à 18h
- Collège Anne de Bretagne : 17 février 2024 de 9h à 12h

+ d'informations : www.conservatoire-rennes.fr ou www.maitrisedebretagne.fr